



04 JANVIER 2010

## POSITION POLITIQUE DE LA COMMISSION INTERMEDITERRANEENNE DE LA CRPM

### AVIS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

(document à approuver par consultation écrite du 04 au 14 janvier 2010)

# CONTRIBUTION A LA CONSULTATION SUR LA FUTURE STRATEGIE « EU 2020 »

1. Les régions méditerranéennes membres de la Commission Inter-méditerranéenne de la conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CIM), accueillent ce document de consultation avec une grande satisfaction. En remplaçant l'avenir de l'Union européenne dans un contexte global, il entérine la nécessité de repenser nos politiques futures dans un cadre élargi prenant en compte toutes les interdépendances du projet européen avec le reste du monde et avec la Méditerranée en particulier.

2. Dans ce nouveau contexte, il nous semble nécessaire de repenser la stratégie européenne à travers une approche géographique et stratégique renouvelée, tant pour ses politiques internes qu'externes :

- au niveau interne, il est indéniable que les nouvelles priorités du projet européen ici esquissées ne pourront s'appliquer uniformément sur l'ensemble du territoire européen. S'il appartiendra à chaque Etat de mettre en œuvre les décisions prises au niveau de l'Union européenne, celles-ci n'en seront que plus efficaces si elles prennent en compte, de manière complémentaire, les spécificités propres à certaines zones géographiques tout en veillant à améliorer la coordination des instruments communautaires qui s'y appliqueront. C'est en ce sens que l'Union européenne met en œuvre les premières dispositions d'une stratégie pour la Baltique et pour la zone du Danube à travers le concept de macro-régions. C'est dans le même esprit que les régions méditerranéennes appellent à une formalisation d'une stratégie européenne pour la Méditerranée. Elles appellent ainsi les Etats membres de l'Union, et plus particulièrement les Etats européens riverains de la Méditerranée, à porter cette préoccupation au niveau du Conseil européen, et avec le soutien de la Présidence espagnole, afin que la Commission européenne puisse préparer les bases d'une telle stratégie. L'avenir des politiques de l'UE en Méditerranée européenne devra ainsi prendre en compte ses caractéristiques spécifiques que ce soit en matière agricole, de politique d'innovation, de transport ou de politique maritime pour ne prendre que ces quelques exemples.

- au niveau externe, l'Union européenne entretient des relations tout à fait particulières avec les pays relevant de la politique de voisinage. Si ces relations doivent bien entendu concerner l'ensemble des pays de l'Union européenne, elles peuvent bénéficier des relations de proximité tout à fait spécifiques que certaines périphéries européennes peuvent mettre en œuvre au quotidien. De même qu'il existe une relation de proximité tout à fait spécifique entre la partie européenne de la Baltique et la Russie, entre la Roumanie et la Bulgarie avec le bassin de la Mer noire, ou entre le bassin danubien européen avec certains pays des Balkans, il existe des relations de proximité tout en fait spécifiques entre les pays du sud de l'Europe et les rives sud et est de la Méditerranée qui peuvent bénéficier à l'Europe dans son ensemble. C'est dans cet esprit que les Régions méditerranéennes ont d'ailleurs fortement contribué à la mise en œuvre du processus de Barcelone et de l'Union pour la Méditerranée : transmission d'un rapport au Président Barroso en février 2008 sur l'avenir d'une politique de cohésion en Méditerranée, prise en compte lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008 du rôle des autorités régionales et locales et création de l'Assemblée Régionale et Locale Euro Méditerranéenne (ARLEM).

3. Les Régions méditerranéennes appellent donc la commission européenne à enrichir ses réflexions sur l'avenir du projet européen en intégrant cette dimension externe de proximité tout à fait essentielle pour renforcer les liens culturels, économiques et commerciaux qui nous unissent au sein d'une même communauté de destin avec nos partenaires méditerranéens, auxquels s'ajoute le partage des enjeux et des risques environnementaux aggravés par le changement climatique.

4. Elles soulignent le rôle tout à fait essentiel que devront jouer les Régions dans ce projet, tant pour la mise en œuvre des politiques de l'Union au sein de la Méditerranée européenne que pour le renforcement des liens entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens.
5. Elles invitent la Commission européenne et tout particulièrement la DG REGIO et la DG RELEX à concevoir les instruments politiques et programmatiques adéquats pour renforcer davantage ce lien stratégique avec nos partenaires et tenir compte de l'opinion des régions méditerranéennes pour adapter les grandes lignes d'action de cette nouvelle stratégie à leurs besoins concrets et particuliers.
6. Elles rappellent enfin leur souci de voir la politique de cohésion s'appliquer progressivement à l'ensemble des pays du sud et de l'est de la Méditerranée selon les volontés de partenariat qui pourront être négociées avec chacun d'entre eux sur la base d'un principe de co-construction.